

	Date	Décision	Nature	Folio n°
<b>Flers Agglo</b> Communauté d'agglomération	24.01.2024	D1148	7.5	
	<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE            ET DES DECISIONS DU PRESIDENT</b>			

## D E C I S I O N

par délégation du  
Conseil Communautaire

<b>OBJET</b>	<b>INVESTISSEMENTS 2024</b> <b>DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION            D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.)</b> <b>REHABILITATION DES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES SUR            LA RD962 AU CHATELLIER ET SUR LA RD301 A            MENIL HUBERT SUR ORNE</b>
--------------	--

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2023-994 du 12 octobre 2023, reçue en sous-préfecture le 17 octobre suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité, et notamment la délégation n° 23,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	24 JANVIE 2024
Date de mise en ligne sur le site internet	24 JANVIER 2024

Les communes de Le Châtellier et de Ménil Hubert sur Orne lancent des opérations de modernisation et d'aménagement routier de sécurité de deux routes départementales traversant leurs bourgs : le RD962 au Châtellier et la RD301 à Ménil Hubert sur Orne.

A l'occasion des études préalables à l'établissement des projets d'aménagement, les systèmes en place de gestion d'assainissement des eaux pluviales de ces deux routes, de la compétence de Flers Agglo, ont été investigués. Ils sont vétustes, dysfonctionnent, et une reprise complète de ces derniers est nécessaire.

Afin de coordonner les opérations de travaux, il y a lieu de reprendre les systèmes de gestion des eaux pluviales en même temps que les opérations d'aménagement conduits par les communes. Les réseaux seront soit totalement remplacés, soit déplacés par cohérence avec les travaux d'aménagements des 2 communes.

Les réseaux seront redimensionnés pour accepter une pluie d'occurrence décennale.

Les avaloirs et bouches d'engouffrement seront positionnés pour tenir compte de l'aménagement de surface.

Le coût estimé des travaux s'élève à 111.132,60 € HT pour Le Châtellier et à 50.424,00 € HT pour Ménil Hubert sur Orne, soit un total de 161.556,60 € HT.

Ce projet inscrit au Budget 2024 peut bénéficier de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.), selon le plan de financement suivant :

8.1.1 Réfection ou extension des réseaux de collecte d'eaux pluviales			
		Montant HT	Montant TTC
Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales sur la RD962 au Chatellier et sur la RD301 à Ménil Hubert sur Orne		161 556,60 €	193 867,92 €
Plan de financement			
Etat - DETR	60%	96 933,96 €	96 933,96 €
Autofinancement	40%	64 622,64 €	96 933,96 €
TOTAL		161 556,60 €	193 867,92 €

Le Président :

- 1 - SOLLICITE** la DETR au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux cités ci-dessus,
- 2- APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- 3- PRECISE** que les projets ci-dessus sont prévus au BP 2024.

Le Président,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20240124-D1148-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2024

Publication : 24/01/2024